



VILLE  
DE CANNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CANNES, LE

29 SEP. 2004

**Monsieur BIOLAY**  
**Président Association des Riverains**  
**des Hespérides et Mourre Rouge**  
**"A LA POINTE"**  
**29, avenue des Hespérides**  
**06400 - CANNES**

**Direction Pôle Environnement,**  
RÉFÉRENCE À RAPPELER  
**Infrastructures-Transports**  
Ph.M/GC/04.051038 AS/04059580DS

**Objet : Projet technique d'aménagement des rues Esprit Violet et Ricord Laty**

**Référ :** Association "A la Pointe" des Riverains des Hespérides et Mourre Rouge : compte rendu du 12 juillet 2004

Monsieur le Président,

Vous êtes intervenus auprès de mes services pour prise de connaissance de ce projet technique. L'exposé de ce projet le 12 juillet dernier a suscité de votre part les commentaires suivants :

- **Point A**, la création d'un trottoir continu côté sud de 2,60 m de large apparaît aussi inutile que nuisible puisque sa conséquence serait la suppression de places de stationnement qui font déjà défaut. La largeur actuelle de 1,80 m côté sud est suffisante et satisfaisante pour autant qu'elle soit prolongée à l'identique sur les 30 m restant jusqu'au Bd E. Gazagnaire avec mise aux normes PMR à cette extrémité.
- **Point B**, évidemment une grande majorité se dégage en faveur de la création du trottoir attendu depuis longtemps côté nord en demandant expressément à la mairie de faire valoir son droit de préemption sur les surfaces de terrain nécessaires à son implantation.
- **Point C**, pas de commentaire significatif sur cette proposition.
- **Point D**, avis partagés, plutôt favorables.
- **Point E**, la plantation complémentaire d'arbres de haute tige est très bien acceptée en conservant toutefois les places de stationnement actuelles.

La demande pressante de stationnement des riverains, surtout en période estivale, remet complètement en cause le contenu de votre point 02 s'appuyant sur l'agrément de notre association. Nous vous confirmons à ce sujet la nécessité de revoir impérativement à la hausse l'obligation de parking dans les nouveaux permis de construire, avec un minimum de 2 par logement.

Enfin dernier point important, spontanément soulevé, la rue R. Laty l'oubliée du "projet technique" auquel nous n'avons pas pu répondre. Cet escamotage déplorable semble avoir été perçu comme un abus de pouvoir occulte par bon nombre de personnes habitant le quartier."

Je vous prie de trouver réponse à ces commentaires :

.../...

#### **A - Création d'un trottoir continu côté Sud, d'une largeur de 2,60 m**

La largeur de 2,60 m est utile et nécessaire pour disposer d'une plate-forme accessible dans l'alignement de l'axe de la rue Esprit Violet, entre l'avenue de Lérins et le Bd Gazagnaire. La création de ce trottoir permet le maintien d'un stationnement latéral sur cette voie, en dehors des accès garages des copropriétés riveraines.

Ce stationnement latéral est placé côté Sud pour faciliter les manœuvres d'entrées/sorties des garages ; en effet, placé côté Nord ou aux abords de l'intersection avec le Bd Gazagnaire, ce stationnement apporterait une restriction à ces manœuvres ou à celles de véhicules en provenance du Bd Gazagnaire.

#### **B - Création d'un trottoir de 1,60 m côté Nord, entre la rue R. Laty et le Bd Gazagnaire**

Le projet technique proposé traite bien avec cohérence l'aménagement de trottoirs accessibles sur toute la rue E. Violet, parfaitement intégrés dans le corps de rue.

#### **C - Mise en sens unique de la rue E. Violet, du Bd Gazagnaire vers l'avenue de Lérins**

Cette mesure présente l'intérêt de supprimer un conflit de véhicules à l'intersection Gazagnaire/E. Violet et de s'affranchir de l'obligation de gérer ces conflits avec des feux tricolores. Cette mesure est en outre bien en cohérence avec la création d'un giratoire prioritaire à l'intersection Gazagnaire/Hespérides/Cros Vieil.

#### **D - Interdiction de tourner à gauche du Bd Gazagnaire dans la rue E. Violet, avec renvoi sur le nouveau giratoire du Mourre Rouge**

La création de ce giratoire prioritaire permet de traiter l'accès à la rue E. Violet à partir du Bd Gazagnaire dans de meilleures conditions de sécurité et d'interdire le tourne à gauche sur le Bd Gazagnaire, en incitant les automobilistes à accéder à la rue E. Violet à partir du Bd Gazagnaire en utilisant ce giratoire prioritaire.

#### **E - Plantations complémentaires d'arbres de haute tige**

Ces suggestions correspondent à l'application du Plan Vert.

#### **Plan Local d'Urbanisme**

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme fait actuellement l'objet d'une très large concertation. La révision à la hausse de l'obligation de création de places de stationnement dans le cadre des Permis de construire, est bien prise en compte et doit être mise en application dès l'adoption du Plan Local d'Urbanisme.



.../...

Par ailleurs, en ce qui concerne la rue R. Laty, un emplacement réservé a bien été maintenu sur la parcelle en angle de la rue R. Laty et de l'avenue des Hespérides, afin de pouvoir réaliser un aménagement correspondant aux exigences fonctionnelles de la voie (accessibilité des trottoirs et accès véhicules de secours et d'urgence). La réalisation de l'aménagement de la rue R. Laty est toutefois fonction de la maîtrise foncière de cette parcelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Bernard BROCHAND**